

La violence domestique est une violation des Droits de l'Homme.

La violence psychologique est aussi une violence domestique.

Les crimes de violation et d'abus sexuel peuvent également se produire chez les couples en concubinage ou en union libre.

Au fil du temps, la violence tend à s'aggraver, en devenant plus fréquente et en évoluant vers des actes de la plus grande sévérité.

Comme il s'agit d'un crime public, la victime ou une autre personne qui a connaissance du crime, peut déposer plainte à la Police de Sécurité Publique, à la Gendarmerie Nationale (Guarda Nacional Republicana), au Ministère Public, à l'Institut National de Médecine Légale, à la Police Judiciaire.



Si vous êtes victime de violence domestique, contactez:

Service d'Information aux Victimes de Violence Domestique
800 202 148

CIG

COMISSÃO PARA A CIDADANIA E A IGUALDADE DE GÉNERO

Sede
Av. da República, 32, 1.º 1050-193 Lisboa
Tel. 21 798 30 00 Fax 21 798 30 98

Delegação Porto
R. Ferreira Borges, 69, 2.º C 4050-253 Porto
Tel. 22 207 43 70 Fax 22 207 43 98

Linha SOS Imigrante (Ligne SOS Immigré)

808 257 257 (en appelant d'un téléphone fixe)
21 810 61 91 (en appelant d'une téléphone portable)

CNAI

CENTRO NACIONAL APOIO AO IMIGRANTE

LISBOA
Rua Álvaro Coutinho, nº 14 1150-025 Lisboa
Tel: 21 81 061 00 Fax: 21 81 061 17

PORTO
Rua do Pinheiro, nº 9 4050-484 Porto
Tel: 22 207 38 10 Fax: 22 207 38 17

EXTENSÃO FARO
LOJA DO CIDADÃO
Mercado Municipal, 1º Piso Largo Dr. Francisco Sá Carneiro 8000-151 Faro
Fax: 289 106 595

DITES
NON
À LA VIOLENCE DOMESTIQUE

LA VIOLENCE DOMESTIQUE
EST UN CRIME AU PORTUGAL

INFORMEZ-VOUS

> Qu'est-ce que la violence domestique ? Dans quel type de relations se produit-elle ?

La violence domestique se caractérise par des comportements violents et par l'abus de pouvoir d'une personne sur une autre dans l'objectif de la contrôler. Elle se produit entre les personnes qui ont/ont eu une relation intime, familiale ou de dépendance.

> Quelles formes de violence existe-t-il ?

Physique, sexuelle et/ou psychologique.

> La violence domestique n'affecte qu'un groupe spécifique de personnes ?

Non, la violence domestique est un problème social universel présent dans toutes les cultures, ethnies, religions et statuts économiques. Tout le monde peut en être victime. Cependant, il existe des groupes plus vulnérables : les personnes âgées, les mineurs, les personnes handicapées ou malades, les femmes enceintes et les personnes économiquement dépendantes de l'agresseur.

> Suis-je victime de violence domestique ?

Si votre compagnon/compagne a eu recours à quelques-unes des formes d'agression suivantes, vous êtes probablement dans une relation abusive:

- » Vous a poussé, donnez des gifles, des coups de poing ou tout autre type de violence physique;
- » Vous oblige à maintenir des relations sexuelles contre votre gré;
- » Vous a menacé avec des couteaux, des armes ou d'autres objets;
- » Vous a humilié ou vous a insulté en privé ou devant d'autres personnes;
- » Ne vous permet pas de travailler hors de la maison;
- » Ne vous laisse pas décider librement sur plusieurs aspects de votre vie (santé, religion, maternité, éducation, emploi, etc);
- » Ne vous permet pas d'apprendre la langue portugaise;

- » Vous menace de "tout perdre" (enfants, maison et biens, autorisation de résidence et/ou processus d'acquisition de la nationalité portugaise) si vous abandonnez la relation;
- » Vous menace de vous dénoncer au Serviço de Estrangeiros e Fronteiras (Service des Étrangers et Frontières) ou aux Forces de Police car vous êtes immigré illégal;
- » Fait preuve de jalousie exagérée;
- » Ne vous permet pas d'avoir des relations avec votre famille et d'avoir des amis;
- » Contrôle tout l'argent, y compris votre salaire;
- » Contrôle votre vie quotidienne;
- » **Vous responsabilise pour ses actes de violence et minimise leur gravité.**

> Je suis immigré. Ai-je des droits ?

Que vous soyez dans une situation irrégulière au Portugal ou pas, la violence domestique est un crime puni par la loi portugaise. En tant que personne et victime, vous avez des droits.

> Il y a-t-il beaucoup de situations de violence domestique au Portugal ?

Depuis l'an 2000, on constate une augmentation accentuée du nombre de plaintes déposées auprès des forces de sécurité.

A melhoria dos recursos disponíveis, a alteração do quadro legislativo e a maior sensibilização da população residente em Portugal para a condenação social deste crime explica este aumento registado ao longo da última década.

ANNÉE	PLAINTES
2000	11.162
2001	12.697
2002	14.071
2003	17.527
2004	15.541
2005	18.193
2006	20.595
2007	21.907
2008	27.743
2009	30.543
2010	31.235
2011	28.980

(Source : Direction générale de l'Administration Interne)

> J'ai peur de déposer plainte ou de demander de l'aide. Que puis-je faire ?

Beaucoup de personnes immigrées qui sont victimes de violence domestique ont peur de déposer plainte ou de demander de l'aide parce qu'elles ont peur d'aggraver leur situation : elles craignent la réaction de l'agresseur, de perdre leurs enfants, d'être forcées à quitter le pays, de perdre leur maison ou ce qu'elles ont construit...

Si telle est votre situation, demandez des informations et de l'aide auprès de:

1. Associações de Imigrantes (associations d'immigrés);
2. Centros Locais de Apoio à Integração de Imigrantes (CLAII - Centres Locaux de Soutien à l'Intégration d'Immigrés);
3. Entités qui soutiennent les victimes de violence domestique.

> Que peuvent faire ces entités pour moi ? Comment puis-je les contacter ?

Elles peuvent vous informer, gratuitement, sur vos droits et, dans la mesure de leurs ressources, vous aider du point de vue psychologique, social et juridique.

DITES NON À LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Si vous êtes victime de violence domestique, contactez:

Service d'Information aux Victimes de Violence Domestique:

800 202 148